



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR – Séance du 6 avril 2014

1 - Election du MAIRE

2 - ADJOINTS – Fixation du nombre

3 - ADJOINTS – Election



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 6 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 31

Etait excusée : 1 - Mme Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI)

*

* *

Affaire n°1 - OBJET / ELECTION DU MAIRE

Suivant les dispositions des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera procédé, sous la présidence du doyen d'âge, à l'élection du Maire par le Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
René BENOIT



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 6 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 31

Etait excusée : 1 - Mme Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI)

*

* *

Affaire n°2 - OBJET / ADJOINTS - Fixation du nombre

Suivant les dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal (33), soit neuf adjoints.

Il vous est ainsi proposé de fixer le nombre des adjoints au Maire.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
René BENOIT



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 6 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur René BENOIT, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 31

Etait excusée : 1 - Mme Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI)

*

* *

Affaire n°3 - OBJET / ADJOINTS – Election

Suivant l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Suivant le nombre d'adjoints qui vient d'être fixé, il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste détermine l'ordre d'inscription des adjoints au tableau.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
René BENOIT